



## Des changements se dessinent dans le « pacte enseignant » pour les lycées professionnels

L'éducation nationale avait annoncé que ces tâches supplémentaires prendraient la forme d'un « pack » de six missions, soit environ 72 heures annuelles « devant élève » dans la filière professionnelle. Ce dernier sera finalement « divisible » en plusieurs briques, comme dans les autres établissements scolaires. Le distingo passait mal : le « pacte enseignant » devait être « divisible » en plusieurs briques pour les enseignants de la filière générale, mais « insécable » pour les enseignants de la voie professionnelle. Ces derniers se seraient vus imposer, s'ils acceptaient de signer pour des missions supplémentaires, un « pack » de six missions, dont 72 heures annuelles « devant élève » (remplacements, soutien scolaire) et deux missions « non quantifiables », pour une hausse de rémunération de 7 500 euros brut annuels, soit 564 euros net mensuels.

Il n'en sera finalement rien, puisque les syndicats de la voie professionnelle se sont fait confirmer, lors d'un comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale mardi 20 juin, que le pacte enseignant se déploierait dans les lycées professionnels sous la forme de « briques », comme pour les écoles, collèges et lycées généraux et technologiques.

La ministre chargée de l'enseignement et de la formation professionnels Carole Grandjean dit avoir souhaité apporter plus de flexibilité aux établissements. « Les chefs d'établissement échangeront avec chaque professeur sur le contenu et le nombre de missions supplémentaires en fonction du projet de l'établissement et du niveau d'engagement supplémentaire du professeur », détaille-t-elle au Monde

Les représentants syndicaux des enseignants y voient, pour leur part, le signe d'un recul face à la fronde des professeurs. « Le rejet de ce projet par les professeurs des lycées professionnels les a motivés à rendre le pacte sécable », croit savoir Sigrid Gerardin, du SNUEP-FSU. Ils n'arrivaient pas à trouver d'enseignants pour accepter les six missions. »

Parmi les missions qui doivent composer le « pacte » en lycée professionnel, on retrouve les remplacements de courte durée, qui représentent un engagement de dix-huit heures par an comme dans l'enseignement général. Mais aussi des missions qui relèvent directement de la réforme du lycée professionnel : le travail en petits groupes pour remédier aux difficultés scolaires (24 heures par an), ou encore l'accueil des collégiens pour la « découverte des métiers » qui sera désormais proposée dès la 5<sup>e</sup>. A la différence de la voie générale, où les dix-huit heures de remplacement de courte durée sont prioritaires, les lycées professionnels devraient avoir plus de flexibilité pour positionner les enseignants sur les missions qui les intéressent.

« Que ce soit en un seul bloc ou à la découpe, nous sommes de toute façon contre », indique Jean-Rémi Girard, le président du syndicat national des lycées et des collèges, qui fustige au passage le dispositif « le plus inégalitaire qui soit ». « Chez les volontaires qui se sont fait connaître, on perçoit déjà une claire démarcation entre hommes et femmes, et entre temps complets et temps partiels – deux variables qui ont tendance à se recouper », analyse le syndicaliste, qui croit savoir que les enseignants de matières générales ne sont pas les plus pressés de participer. « Un peu ennuyeux si l'un des enjeux est de renforcer les savoirs fondamentaux ! »

Certains établissements ont déjà procédé au recensement des volontaires. « Sans surprise, certains n'en veulent pas, d'autres n'accepteront que si on ne peut prendre qu'une partie, d'autres encore ne veulent pas assurer de remplacements de courte durée », assure Laurence Colin, proviseure de lycée professionnel et secrétaire générale adjointe du SNDPEN-UNSA. Mais les enseignants vont attendre d'avoir leurs emplois du temps, en septembre, pour se prononcer définitivement. »

Une réunion est prévue, lundi 26 juin, lors de laquelle le ministère de l'éducation nationale devrait présenter une « note de service » sur la mise en œuvre du pacte. Une annexe de ce texte concernera spécifiquement le lycée professionnel, indiquent les syndicats.

Violaine Morin

